

## Alto – implication des membres

Action menée depuis 1992, le mouvement Alto est un projet de soutien des pratiques de formation de médecins généralistes qui, au sein de leur pratique courante, accompagnent des patients usagers de drogues et leurs proches dans leur milieu familial, social, économique et culturel. Ce réseau se veut l'espace de rencontres et de formations où, par une réflexion critique sur les expériences cliniques de chacun, s'élabore un modèle d'accompagnement des usagers de drogues par les médecins généralistes.

Le public-cible est celui des médecins généralistes. Les temps de sensibilisation, d'information et de formation sont également ouverts aux médecins spécialistes intéressés, aux pharmaciens et aux professionnels des secteurs psycho-sociaux et judiciaires.

Pour plus d'informations sur les missions et objectifs d'Alto :

<http://www.reseualto.be/alto/missions-et-objectifs/>

### **Les membres de l'association et les organes décisionnels : ce que disent les statuts**

Alto est composé de membres effectifs et de membres adhérents.

#### **Les membres adhérents :**

Est membre adhérent toute personne physique manifestant un intérêt pour l'action menée par l'association et soutenant l'association par le versement de la cotisation (actuellement fixée à 20€).

#### **Les membres effectifs :**

Est membre effectif le médecin généraliste qui a adressé sa candidature au CA et dont la candidature aura été acceptée par l'AG.

Le membre effectif doit être en ordre de cotisation et signer la charte de l'association (<http://www.reseualto.be/alto/nos-valeurs/>) pour acceptation intégrale.

Les membres effectifs constituent l'AG d'Alto.

Comme toute asbl, Alto est composé d'une AG et d'un CA.

#### **L'Assemblée Générale :**

L'AG est composée des membres effectifs. Elle a notamment pour attributions : la modification des statuts, l'admission/exclusion des membres, la nomination/révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et des rapports d'activités, ...

L'AG se réunit au minimum une fois par an dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile.

#### **Le Conseil d'Administration :**

Le CA est constitué de membres effectifs ayant adressés leur candidature en tant qu'administrateur à l'AG et dont la candidature aura été acceptée par l'AG. Le CA a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts de l'AG.

Le CA se réunit au minimum 4 fois par an.

Pour plus d'informations sur nos statuts :

<http://www.reseualto.be/wp-content/uploads/2014/01/Alto-Statuts-MB.pdf>

## Le référent régional Alto : l'implication possible du médecin généraliste

De manière générale, les référents régionaux, en lien avec les médecins pratiquant dans les régions concernées, se donnent pour objectifs de sensibiliser, d'informer et de former les médecins généralistes à l'accompagnement des usagers de drogues et leurs proches, en médecine générale. De même, ils s'intéressent et s'impliquent dans les processus décisionnels relatifs au cadre de leurs activités.

Plus précisément, **le référent régional est le médecin généraliste, au minimum membre adhérent, qui accepte, en accord avec l'AG, de porter la casquette de référent.** Le référent signe la charte de l'association et a suivi, ou s'engage à suivre dans l'année en cours, la formation de base à l'accompagnement des usagers de drogues donnée par Alto. Il est alors renseigné sur le site internet. Il a pour responsabilité minimum d'assurer des **activités de représentation de l'asbl et d'informations à l'égard des médecins de sa région au nom d'Alto.**

### Exemples :

Un médecin d'une région donnée se questionnant sur une initiation méthadone sera réorienté vers le référent de sa région qui pourra l'informer sur les modalités pratiques de traitement en accord avec les préceptes Alto vu en formation.

Une association contacte le réseau pour trouver un médecin généraliste pouvant assurer le suivi d'un usager de drogues à sa sortie d'hôpital. L'association est alors redirigée vers le référent de sa région qui pourra soit assurer le suivi de la personne, soit réorienter vers un médecin ou une institution compétente en la matière.

Vous l'aurez donc compris, outre sa connaissance en matière de suivi des usagers de drogues et son intérêt pour le secteur, il est important que le référent connaisse sa région et s'implique dans les réseaux locaux.

De plus, le référent Alto peut, au choix et selon ses disponibilités, endosser d'autres casquettes :

- **Animateur/garant des activités :** selon les besoins de sa région, le référent peut mettre en place, en collaboration ou non avec les réseaux locaux, des activités de formation et/ou d'intervention. Il est alors non seulement le fil rouge de l'activité, mais aussi le garant du bon déroulement de celle-ci. Il est alors renseigné dans les demandes d'accréditation en tant que modérateur et médecin responsable de la séance. Il a sous sa responsabilité la tenue des présences pour l'accréditation ainsi que la passation des évaluations dans le cas des formations.
- **Orateur :** selon les besoins des régions et les activités mises en place, le référent peut être invité à être orateur. Soit sur un sujet spécifique qu'il maîtrise dans le cas des formations continues, soit en tant qu'interviseur pour ses capacités cliniques, soit encore en tant que formateur dans le cadre de la formation de base.
- **Participant aux groupes de travail Alto :** selon ses disponibilités et ses desideratas, le référent peut s'impliquer dans les groupes de travail du réseau. Par exemple, actuellement, Alto dispose d'un groupe de travail veillant à harmoniser les contenus de la formation de base.

Pour plus d'informations sur les régions couvertes par nos référents et nos activités :

<http://www.reseualto.be/alto/equipe/>

<http://www.reseualto.be>